



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 Avril 2026

-----  
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents qui ont pris part à la délibération : 12  
Nombre de membres absents/excusés : 02  
Nombre de Procurations : 02

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 20 heures 00 minutes, les membres du conseil municipal de Noailles, régulièrement convoqués se sont réunis en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Hervé BRUCY, Maire.

**Conseillers municipaux présents :** Hervé BRUCY, Maire - Agnès TREMOULET, 2<sup>ème</sup> adjointe - Philippe BOUTIN, 3<sup>ème</sup> adjoint - Chrystèle POUCH, 4<sup>ème</sup> adjointe - Michel COUFFY, conseiller délégué - Françoise PIOGER- Thierry LEBON, conseiller délégué - Delphine VAST - Fabienne KRUPKA - Virginie POUCH - Vincent COLY - Josette RIGOT - Thierry FABRE

**Conseillers municipaux absents / excusés :** Denis TABARD, 1<sup>er</sup> adjoint, Gaétan PRINCEAU,

Procurations : Denis TABARD, 1<sup>er</sup> adjoint à Agnès TREMOULET, 2<sup>ème</sup> adjointe, Gaétan PRINCEAU à Fabienne KRUPKA

**Secrétaire de séance :** Chrystèle POUCH assistée de Sylvie MANIERE

**Date de convocation du conseil municipal :** 22 avril 2026

*Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 121.11 du Code des Communes.*

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

### **Ordre du jour :**

- Compte rendu de la séance du 20 mars 2026
- Décisions du Maire
- Compte administratif 2025 COMMUNE
- Approbation du Compte de Gestion 2025 COMMUNE
- Affectation des résultats du Compte Administratif 2025
- Tarifs des services communaux
- Vote des taux d'imposition 2026 (état 1259)
- FDEE – participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE19
- Détermination de la durée d'amortissement des Caméras SMO
- Programme d'investissement 2026
- Budget primitif COMMUNE 2026 dont subventions aux associations, contributions et annexes  
Et délégation au Maire M57 – virements de crédits de chapitre d'une même section
- Comptes rendus des commissions et délégations
- Agenda
- Questions diverses

### **OUVERTURE DE SEANCE à 20h00, par Monsieur Hervé BRUCY, maire,**

*Qui informe que la séance est enregistrée par dictaphone comme à l'accoutumée pour servir de document de travail, jusqu'à l'approbation la validation du procès-verbal de séance.*

Appel nominal des membres présents – Emargements – Enoncé des pouvoirs

### **ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Madame Chrystèle POUCH est élue secrétaire de séance à l'unanimité, elle sera assistée de la secrétaire générale de mairie.*

### **COMPTE RENDUS DE SEANCE – 20/03/2026 :**

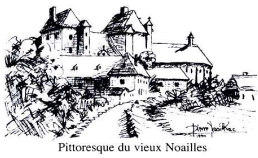
*Suite à un échec d'envoi du mail, les membres de l'assemblée n'ont pas reçu le compte rendu du conseil municipal du 20/03/2026, son approbation est ajournée à la prochaine séance.*

### **DECISIONS DU MAIRE (DDM)**

#### **N°DDM-2026-03-01 Objet : AVENANT N°2 PLUS VALUE - BONTEMPS LOT 2 – ISOLATION ECOLE**

**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

**VU** les articles L.2122-21 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,



VU La délibération en date du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal donne délégations à Monsieur le Maire, et notamment 4°

VU les délibérations du conseil municipal 2023-28 en séance du 11 octobre 2023 et N°DEL-2025-09-01 en séance du 09 septembre 2025 remplaçant la délibération N°DEL-2025-06-01 afférentes aux travaux d'isolation extérieure de l'école,

VU les décisions du maire N°DDM-2025-07-01 actant le changement de maître d'œuvre pour l'isolation de l'école et N°DDM-2025-10-01 validant le choix des entreprises à l'issue du marché public,

VU le rapport d'analyse des offres,

**CONSIDERANT** qu'à cause de la tempête de grêle, les volets de l'école ont été très fortement endommagés et sont inutilisables et qu'il convient de les remplacer, considérant que la société BONTEMPS, qui a été choisie pour réaliser les menuiseries Lot 2, a fait une proposition en ce sens, il convient d'acter la plus-value,

**CONSIDERANT** qu'il n'est plus possible de poser des brise-soleil par devant les volets roulants,

Je soussigné, Hervé BRUCY, Maire de la commune Noailles, DECIDE :

**Article 1 :** d'approuver les modifications avec les stores brise soleil en moins-value et la fourniture en remplacement et pose de volets roulants à lame orientable en plus-value,

**Article 2 :** de signer l'avenant N°2 EXE10 pour le lot 2 menuiseries pour les travaux d'isolation du bâtiment ancien de l'école de Noailles, pour un montant de 3 970€ HT portant le nouveau montant du marché à 49 440.55€ HT

**Article 3 :** que la présente décision est applicable dès qu'elle sera exécutoire.

**Article 4 :** de déléguer les adjoints pour signer les documents nécessaires si besoin

**Article 5 :** La présente décision sera adressée à : ➤ Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Brive, ➤ Madame le Receveur Municipal,

*Contrôle de légalité :*

*A/R en préfecture le 10/04/2026*

**N°DDM-2026-03-02 Objet : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES PEREIRA – ISOLATION ECOLE**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU les articles L.2122-21 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La délibération en date du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal donne délégations à Monsieur le Maire, et notamment au titre de son 4° alinéa

VU les délibérations du conseil municipal 2023-28 en séance du 11 octobre 2023 et N°DEL-2025-09-01 en séance du 09 septembre 2025 remplaçant la délibération N°DEL-2025-06-01 afférentes aux travaux d'isolation extérieure de l'école,

VU les décisions du maire N°DDM-2025-07-01 actant le changement de maître d'œuvre pour l'isolation de l'école et N°DDM-2025-10-01 validant le choix des entreprises à l'issue du marché public,

VU le rapport d'analyse des offres,

**CONSIDERANT** que lors de la dépose de la paroi de la salle de motricité, le plafond de celle-ci s'est affaissé présentant un risque pour la sécurité,

**CONSIDERANT** que le cabinet DEJANTE a fait le nécessaire auprès d'entreprises pour rétablir la situation et stabiliser le plafond suspendu

**CONSIDERANT** le devis fourni par l'entreprise PEREIRA,

Je soussigné, Hervé BRUCY, Maire de la commune Noailles, DECIDE :

**Article 1 :** d'approuver le devis de l'entreprise PEREIRA sise à TULLE ZAC de la Solane pour les travaux d'ouverture du plafond ; mise en place de renfort...

**Article 2 :** de signer le devis d'un montant de 2 500€ HT soit 2 750€ TTC

**Article 3 :** que la présente décision est applicable dès qu'elle sera exécutoire.

**Article 4 :** de charger le cabinet DEJANTE du suivi d'exécution des travaux et de déléguer les adjoints pour signer les documents nécessaires, si besoin

**Article 5 :** La présente décision sera adressée à : ➤ Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Brive, ➤ Madame le Receveur Municipal,

*Contrôle de légalité :*

*A/R en préfecture le 10/04/2026*

**COMPTE RENDU**

**COMMISSION PERSONNEL / EMBAUCHE :**

Monsieur le maire informe des embauches de personnel intervenues :

-D'un agent technique saisonnier à 35h hebdomadaires jusqu'au 30/09/2026.

-D'un agent technique à 35h hebdomadaires en CDD de remplacement jusqu'au 30/04/2026 puis en CDD de 5 mois jusqu'au 30/09/2026, en raison du départ de l'agent actuel vers un nouveau poste.



-D'un agent administratif en remplacement des absences EFS et mairie à 21h hebdomadaires jusqu'au 30 juin dans un premier temps.

#### COMMISSION DES IMPOTS

Il donne les noms des personnes désignées par le bureau qui seront transmis à la DDFIP pour leur permettre d'arrêter la liste finale de la Commission Communale des impôts Directs CCID.

#### DELIBERATIONS (DEL)

##### N° DEL-2026-04-01 COMPTE ADMINISTRATIF 2025 COMMUNE

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote => 14 suffrages exprimés

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Agnès TREMOULET, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire,

-délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur le Maire,

-après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		225 674,44	121 344,12		121 344,12	225 674,44
Opérations de l'exercice	740 167,70	943 222,76	448 369,26	336 970,73	1 188 536,96	1 280 193,49
<b>TOTAUX</b>	<b>740 167,70</b>	<b>1 168 897,20</b>	<b>569 713,38</b>	<b>336 970,73</b>	<b>1 309 881,08</b>	<b>1 505 867,93</b>
Résultats de clôture		428 729,50	232 742,65			195 986,85
Restes à réaliser			428 827,00	441 193,00	428 827,00	441 193,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>740 167,70</b>	<b>1 168 897,20</b>	<b>998 540,38</b>	<b>778 163,73</b>	<b>1 738 708,08</b>	<b>1 947 060,93</b>
<b>RESULTATS</b>		<b>428 729,50</b>	<b>220 376,65</b>			<b>208 352,85</b>

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

Contrôle de légalité :

A/R en préfecture le 13/05/2026

##### N° DEL-2026-04-02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 COMMUNE

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

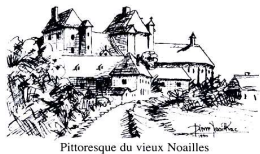
3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

Contrôle de légalité :

A/R en préfecture le 13/05/2026



Pour information,

à compter de cet exercice (en cours 2026) avec la réforme de la M57, le CA et le CDG seront regroupé dans un seul document appelé CFU (compte Financier Unique) qui agrègera les écritures de la commune à celle du comptable public.

### N° DEL-2026-04-03 AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, décide, à la majorité :

Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>428 729,50</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (943 222.76 - 740 167.70)	203 055,06
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	225 674,44
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-232 742,65</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (336 970.73 - 448 69.26)	-111 398,53
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-121 344,12
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (441 193.00 - 428 827.00)	12 366,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-220 376,65</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	220 376.65
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	623.35
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	207 729.50
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Contrôle de légalité :

A/R en préfecture le 13/05/2026

### TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

**Cantines / garderie / cimetière / copies / encarts bulletin municipal / salle polyvalente / droit de place ...**

Monsieur le Maire rappelle que certains tarifs des services communaux ont été revus l'an passé en réunion du conseil municipal à l'occasion de la mise à jour des règlements des services.

Concernant l'absence de régie photocopies et des abus se font ressentir, il rappelle qu'il a été institué une réglementation :-de réglementer l'accès gracieux aux impressions et copies de documents administratifs,- que les documents, sans objets liés à des démarches administratives, ne seront pas imprimés par les services,- le nombre maximum a été fixé à 10 pages par demande par usager, -au-delà au demandeur de porter son papier A4, -maintien la gratuité aux associations dont le siège social se situe sur la commune, pour les manifestations qui se déroulent à Noailles,

Compte tenu du délai très court pour y apporter des modifications, il est convenu que la question se pose en cours d'année au grès du travail des commissions...

### N° DEL-2026-04-04 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 (ETAT 1259)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'état de notification (*appelé 1259*) des taux d'imposition de 2026 : taxe d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties, transmis par l'administration.

Le produit attendu est fixé à 423 352€ (Pour mémoire, il était de 359 753 € en 2022, de 399 627 € en 2023, et de 409 301€ en 2024, 421 865€ en 2025) A taux constants, ceci s'explique par l'augmentation des bases d'imposition fixées par l'Etat.

Or cette année il y a une baisse de la base de taxe foncière sur le bâti de 863 442 à 858 600 €.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 ni 2024 et de les fixer, avec ou sans changement, comme suit :

(Pour mémoire) - Taxe d'habitation 13.74 % - Taxe foncière 44.44 % - Taxe foncière (non bâti) 170.64 %

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Contrôle de légalité :

A/R en préfecture le 13/05/2026



## N° DEL-2026-04-05 FDEE – PARTICIPATION NON FISCALISEE AUX DEPENSES DE LA FDEE19

Monsieur le Maire informe que la quote-part de la commune au titre des dépenses de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze s'élève à 2 835 € pour l'année 2026, sur une base de 3€ par habitant. En application de l'article L5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement de ces impôts ne peut être poursuivie que si le conseil municipal l'autorise. Deux options sont possibles : \*soit le recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés (taxes foncières) de la somme fixée à savoir 2835 € \*soit la participation est inscrite dans le budget principal (participation forfaitaire).

Après délibération, à la majorité, le conseil municipal selon l'article L2121-20 du CGCT :  
-demande que la participation soit inscrite au budget communal pour la somme fixée à savoir 2835 €.  
-mandate Monsieur le Maire pour faire part de cette décision.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 4 Abstention : 0

Contrôle de légalité :  
A/R en préfecture le 13/05/2026

## N° DEL-2026-04-06 DETERMINATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES CAMERAS SMO retirée et remplacée par la N° DEL-2026-04-06A

Monsieur le Maire expose que les travaux d'installation des caméras ont commencé ; compte tenu de l'imputation comptable : les 50 % réclamés par le SMO (Syndicat Mixte Ouvert Hypervision) constituent une subvention d'investissement à un compte 204, ils devront être soumis à une cadence d'amortissement dans le budget communal. La convention qui lie la commune au SMO, ne donne pas propriété des caméras. C'est donc le SMO qui les inscrira à son actif. Il propose au conseil municipal de fixer des durées d'amortissement pour les réseaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité :  
-décide de porter la durée d'amortissement à : 15 ans pour les caméras installées par le SMO,  
-charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision au SGC (Service de Gestion Comptable de Brive).  
Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 2 Abstention : 0

Contrôle de légalité :  
A/R en préfecture le 13/05/2026

## PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2026

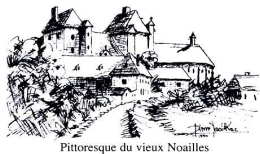
Monsieur le Maire retrace les grandes lignes du programme à venir,  
-solde Isolation école : il reste environ 87 525€ à payer  
-réfection commerce 135 000€HT prévisionnel / demande d'attribution de DETR en attente  
-réfection logement à prévoir, chiffrage à affiner  
-prévision d'étude pour un nouveau réfectoire  
-biomasse appel d'offres de maîtrise d'œuvre prêt ; 170 000 € / 69 000 DETR  
-voirie pour 100 000€ TTC contre 150 000€ estimés en prévisionnel, un arbitrage à faire ; 12 010€ du Conseil Départemental attribués pour l'enveloppe de voirie  
- et 24 000€ du Département seront également alloués pour les nouveaux projets ...  
Par ailleurs, concernant la voirie Départementale mal entretenue, Monsieur le Maire en prend bonne note et informe qu'il assurera relai auprès du Président du Conseil Départemental.

## N° DEL-2026-04-07 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026 ET DELEGATION AU MAIRE M57 – VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE D'UNE MEME SECTION

Monsieur le Maire donne présentation du Budget Primitif (BP) – COMMUNE 2025 ; et de ses annexes : état de la dette, tableau du personnel communal, contributions et subventions aux associations...

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,



Pittoresque du vieux Noailles

-mandate Monsieur le Maire pour prendre en tant que de besoin toute décision par délégation, selon les critères énoncés si dessous et signer tout document s'y rapportant.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal

-approuve les crédits budgétaires prévisionnels tels que présentés pour l'année 2026 qui s'équilibrent comme suit :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<b>Section Fonctionnement</b>	<b>1 132 829.50</b>	<b>1 132 829.50</b>
<b>Section Investissement</b>	<b>1 057 807.50</b>	<b>1 057 807.50</b>
<b>Ensemble :</b>	<b>2 190 637.00</b>	<b>2 190 637.00</b>

-autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

-approuve la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Contrôle de légalité :  
A/R en préfecture le 13/05/2026

#### ANNEXES AU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire présente les annexes au budget principal de la commune : état de la dette, tableau du personnel communal, contributions et subventions aux associations...

DETTE : Etat de la dette : présentation de l'échéancier 2026, évolution dans les années à venir, ainsi que l'annuité, l'emprunt « PAB 3<sup>o</sup> génération » s'éteint en 2026, il ne restera que 4 emprunts et jusqu'en 2033 avec une dette qui s'élèvera à 171 460.02€ au 31 décembre 2026.

PERSONNEL : Commune : effectif budgétaire 18 pourvu par 17 agents dont 10 à temps non complet, soit 11.30 équivalent Temps Plein (ETP), le tout nuancé d'heures complémentaires pour pallier l'absence de l'agent en congés parental et le saisonnier qui est à 35 heures mais sur 6 mois seulement.

#### N° DEL-2026-04-08 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne présentation des demandes de subventions aux associations (15/15 suffrages exprimés),

Le conseil municipal, après délibération, attribue à l'unanimité les subventions selon le tableau ci-dessous :

##### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS détail c/6574

Nom Associations	Objet	PREVU 2026
AMICALE DE CHASSE	Subvention association	<b>500,00</b>
ASSOCIATION SPORTIVE DE JUGEALS NOAILLES	Subvention association	<b>800,00</b>
COOPERATIVE SCOLAIRE	Subvention association	<b>500,00</b>
ENFANTS PHARES (Parents d'élèves)	Subvention association	<b>700,00</b>
NOAILLES ENVIRONNEMENT	Subvention association	<b>0,00</b>
BUSHIDO KARATE CHEZ M. MOREILLON	Subvention association	<b>500,00</b>
123 LES ATELIERS DU ROY	Subvention association	<b>700,00</b>
HARMONY YOGA CHEZ M. GAUMER	Subvention association	<b>250,00</b>
KME	Subvention association	<b>500,00</b>
ANCIENS ELEVES	Subvention association	<b>200,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4650,00</b>

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Contrôle de légalité :  
A/R en préfecture le 13/05/2026

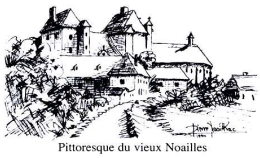
#### N° DEL-2026-04-09 DETAIL DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES C/65

Monsieur le Maire donne présentation du détail des contributions : (définies au nombre d'habitant)

\*c/65568 Participation enfouissement FT FDEE 8 500.00€

\*c/6558 Mission locale soit 0,85€ par habitant (population totale) 821.10€

c/6558 frais scolarité enfants hors commune (enfants en classes spécialisées) : 5000.00€



*c/6558 frais d'ALSH ville de Brive (vacances scolaires exclusivement) : 5 000.00€*  
*\*c/6561 Syndicat Mixte Ouvert Hypervision : soit 1000.00€*  
*\*c/611 Corrèze ingénierie soit 0,60€ HT par habitant (population municipale) : 680.40€*  
*\*c/65541 FDEE 3€ par habitant (voir délibération n°DEL-2026-04-05)*  
Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

*Contrôle de légalité :  
A/R en préfecture le 13/05/2026*

## COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

COMMUNICATION : Monsieur Thierry LEBON expose les pistes de travail amorcées par la commission de communication, notamment un outil pour améliorer l'accessibilité des informations à tous les élus : c'est à l'essai. Un Bulletin municipal intermédiaire sera rédigé en cours d'année.

VOIRIE : Monsieur Vincent COLY relate le travail de la commission voirie qui s'est rendue sur le terrain. La prochaine aura vocation à arbitrer l'enveloppe estimée par le cabinet Colibri VRD.

SCOLAIRE : Madame Chrystèle POUCH informe que les effectifs avoisinent 98 enfants en septembre avec une classe de grande section CP en gros effectifs, il faudra peut-être prévoir un agent polyvalent-aide maternelle. 12 départs de CM2 vers la 6<sup>e</sup> à la fin de l'année scolaire. Une réunion école est programmée 1 fois par mois le mardi avec la directrice et 1 conseil d'école tous les trimestres, le jeudi.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint a assisté à l'assemblée générale de Corrèze Ingénierie le 15 avril. Se sont tenues également les assemblées générales de la FDEE19, le 29 avril et du SMO Hypervision, le 22 avril.

Madame Fabienne KRUPKA a participé à la seconde réunion du SEBB, concernant le SCOT. En 2027, la compétence urbanisme pourrait être confiée à l'Agglo ; il faut attendre de voir ; par ailleurs une nouvelle OAP pourrait être travaillée pour le Chapelier, avant que le PLUi devienne intercommunal. Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint avait assisté à la première.

## AGENDA

A venir :

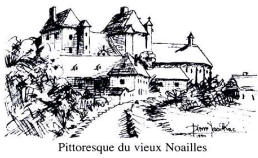
- Fête du 1<sup>er</sup> mai et messe de Saint-Eutrope en présence de Monseigneur Eric BIDOT, Evêque du diocèse, le 03 mai en l'église de Noailles
- commémorations du 8 mai 2026 avec piquet d'honneur du 126<sup>e</sup> RI,
- 8 mai 2026 : Réunion avec le Procureur de la république au Tribunal judiciaire : Monsieur le Maire y assistera.
- le prochain Comité Syndical du SIRTOM - Installation du Comité – Elections du Président et Vice-Présidents se tiendra le Mercredi 20 mai 2026 à 18h00.
- le 6 juin se tiendra l'assemblée générale de l'ADM
- le prochain conseil municipal (3<sup>e</sup> mardi du mois) se tiendra le 18 mai 2026 et sera suivi d'un conseil municipal le 5 juin en raison des élections sénatoriales, en fonction du plus grand nombre de présents l'heure est fixée à 19h. Le suivant est programmé pour le 16 juin 2026.

## QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée,

*Séance levée à 22 heures 40*



**SOMMAIRE DE SEANCE POUR MEMOIRE :**

COMPTE RENDU SEANCE 20/03/2029 - ajourné

N°DDM-2026-03-01 Objet : AVENANT N°2 PLUS VALUE - BONTEMPS LOT 2 – ISOLATION ECOLE

N°DDM-2026-03-02 Objet : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES PEREIRA – ISOLATION ECOLE

COMPTES RENDUS : COMMISSION PERSONNEL / EMBAUCHE - COMMISSION DES IMPOTS

N° DEL-2026-04-01 COMPTE ADMINISTRATIF 2025 COMMUNE

N° DEL-2026-04-02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 COMMUNE

N° DEL-2026-04-03 AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

N° DEL-2026-04-04 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 (ETAT 1259)

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

N° DEL-2026-04-05 FDEE – PARTICIPATION NON FISCALISEE AUX DEPENSES DE LA FDEE19

N° DEL-2026-04-06 DETERMINATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES CAMERAS SMO

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2026

ANNEXES AU BUDGET PRIMITIF

N° DEL-2026-04-07 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026 ET DELEGATION AU MAIRE M57 –  
VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE D'UNE MEME SECTION

N° DEL-2026-04-08 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

N° DEL-2026-04-09 DETAIL DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES C/65

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS COMMUNICATION - VOIRIE - SCOLAIRE -  
SEBB

AGENDA

QUESTIONS DIVERSES

Au registre suivent les signatures du maire et du secrétaire

**POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,  
Monsieur Hervé BRUCY

La Secrétaire  
Madame Chrystèle POUCH

*Assistaient à la séance :*

Agnès TREMOULET, 2<sup>ème</sup> adjointe

Philippe BOUTIN, 3<sup>ème</sup> adjoint

Michel COUFFY, conseiller délégué

Françoise PIOGER

Thierry LEBON, conseiller délégué

Delphine VAST

Fabienne KRUPKA

Virginie POUCH

Vincent COLY

Josette RIGOT

Thierry FABRE

*Procuration(s) :*

Denis TABARD, 1<sup>er</sup> adjoint à Agnès TREMOULET, 2<sup>ème</sup> adjointe,

Gaëtan PRINCEAU à Fabienne KRUPKA

**APPROBATION 19/05/2026**

(\*) observation page 5/8 en N°DEL-2026-04-06 ce sens  
qu'il s'agit de 2 votes CONTRE et non 2 ABSTENSIONS /  
retirée et remplacée par la N°DEL-2026-04-06A

la secrétaire  
Madame Chrystèle POUCH  
19/05/2026